



VILLENEUVE
LEZ AVIGNON

Administration Générale

Département du Gard
Arrondissement de Nîmes

Arrêté du Maire N°AG/2023/6

AG/SCDG

OBJET : INSTITUTION ET VIE POLITIQUE – Délégation de fonctions - Délégation d'une partie des fonctions de Madame le maire à Mme Monick TAPISSIER, Conseillère municipale

NOUS, Maire de VILLENEUVE LEZ AVIGNON

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2122.18, qui confère à Mme le maire le pouvoir de déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints, et en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci à des membres du conseil municipal

VU les procès-verbaux du 27 mai 2020 relatifs à l'installation des membres du conseil municipal, à l'élection de Mme le maire et des adjoints, dont le nombre a été fixé à neuf par délibération de ce même jour

VU l'arrêté de délégation de fonction n° 19 du 29 mai 2020,

CONSIDERANT qu'il convient de modifier l'arrêté précité

ARRÊTONS

ARTICLE 1^{er} :

Madame Monick TAPISSIER reçoit délégation pour traiter des questions relatives à la médiathèque.

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté sera transcrit au registre des arrêtés communaux et sera adressé à Monsieur le Préfet du GARD. En outre, une expédition sera remise à l'intéressée et transmise à Monsieur le Receveur Municipal.

Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

VILLENEUVE LEZ AVIGNON le 09 - 10 - 23

Mme le Maire,

Pascale BORIES



Accusé de réception en préfecture
030-213003510-20231009-AG6-2023-AR
Date de télétransmission : 09/10/2023
Date de réception préfecture : 09/10/2023